STIV'ACTUS

Ville d'Etival-Clairefontaine - N° 19 - Mars 2019

1er Trimestre

SOMMAIRE

Sommaire - Edito de Monsieur le Maire P. 1
Au fil des Conseils P. 2
Nos finances P. 3.4.5
Les Associations communiquent P. 5
Clin d'œil sur la Ville - Divers P. 6.7.8
Informations P. 8.9.10
Un clin d'oeil historique - Etat-Civil P. 11
Voisinage P. 12
Le groupement de Gendarmerie des Vosges vous informe P. 13.14
Agenda P. 15

EDITO

Si la météo plutôt clémente de cette fin d'hiver précoce peut prêter à questionnement quant à l'évolution climatique de la planète, elle devrait autoriser l'achèvement des travaux de la Rue de Sainte-Odile qui ont, il faut bien le reconnaître, occasionné bien des désagréments aux usagers et aux riverains. Chacun y retrouvera bientôt, dans la continuité de la Rue de la Rappe, un axe parfaitement sécurisé et éclairé ainsi qu'un revêtement des plus confortables. Il faut souhaiter qu'il ne soit pas le prétexte de vitesses excessives ou de conduites dangereuses.

Comme le veut la tradition, et bien qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne nous l'impose, février marque le rendez-vous des élus pour une séance d'Orientations Budgétaires avant le vote du Budget Communal. C'est donc le 23 février dernier que le Conseil s'est réuni de manière informelle pour examiner beaucoup de chiffres avec nombreuses inconnues, notamment au niveau des recettes.

La réforme de la taxe d'habitation, une baisse prévisible de la dotation globale de fonctionnement entre autres, une incertitude quant aux différentes subventions mobilisables, autant de questions encore sans vraies réponses qui vont encore nous contraindre cette année à naviguer un peu à vue, alors que les projets, dont l'école nouvelle, paraissent prégnants.

Naviguer à vue ne signifie toutefois pas voguer en aveugle. Certaines perspectives nous autorisent tout de même un optimisme raisonnable quant aux finances communales et à leur emploi.

L'Équipe Municipale s'est donc attachée, comme les années précédentes, à préparer un budget privilégiant les indispensables investissements, tout en recherchant, encore et toujours, les économies de fonctionnement.

Certes, l'ambiance générale peut être perçue comme morose, mais pour notre Commune, l'année, désormais bien entamée, se présente plutôt bien.

Le Maire, Christian FEGLI

AU FIL DES CONSEILS

Depuis la parution du Stiv'actus n°18, le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2018 et le 5 mars 2019. A ces occasions, les délibérations suivantes ont été votées :

Administration générale

- les reports d'investissement des Budgets Commune (301 409 €), Forêt (8 000 €) et Eau (151 800 €).
- l'amortissement de biens et subventions y compris pour le service des eaux.
- l'annulation de la dette d'un particulier suite à un jugement.
- l'attribution de l'indemnité annuelle de conseil au comptable du Trésor Public de Senones (634,30 € bruts). - la liste des tarifs 2019 (salles, locations, cimetière, eau, aides diverses) inchangés par rapport à 2018.
- une convention avec le Centre de Gestion des Vosges pour la mise à disposition d'un conseiller pour l'élaboration du document unique de prévention des risques professionnels.
- la modification du montant des indemnités de fonction des élus suite à une évolution d'indice (enveloppe mensuelle de 5 490 € bruts).
- le transfert des immobilisations du service des eaux, des frais d'études et d'insertion suivis de travaux.
- la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération et le rapport 2018 de la commission d'évaluation des charges transférées par les Communes à l'Intercommunalité.
- la résolution du congrès des Maires « Ma Commune j'y tiens ».
- le groupement de commandes pour la fourniture d'électricité avec le Grand Nancy (2020-2021).
- l'approbation des comptes-rendus des conseils précédents.

Travaux

- le choix des entreprises chargées de la réfection du sol de la Médiathèque (Allo-Dem 7 351,60 € et Miller carrelage 22 885,62 €).
- le diagnostic relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments communaux.
- une convention avec l'Agence Technique Départementale pour une étude de requalification de la Rue du Stade.
- la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bourg de Sainte-Odile avec Pro Concept suite à cessation d'activité et nouvel acte d'engagement avec Concept Pro, nouvelle société remplaçant la précédente.

Eau

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017.

Forêt

- la décision modificative n°1 du budget forêt d'un montant de 3 000 €.
- la modification des délibérations 89 à 91 pour la soumission au régime forestier de parcelles acquises par la Commune pour répondre aux préconisations administratives émises par l'Office National des Forêts.
- le programme de travaux 2019 pour la forêt proposé par l'ONF (3 000 € HT).

Stiv'Actus d'Etival-Clairefontaine - Rédaction -Documentation -Diffusion - Mairie d'Etival-Clairefontaine
Tél. : 03.29.41.52.19 - Fax. : 03.29.41.72.57 - communication@etival.fr
Site internet de la ville : http://etival.fr

Ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Samedi de 8h30 à 11h30

Ramassage des ordures ménagères

Le lundi matin et le mardi matin (seulement partie haute d'Etival)

Accès aux déchetteries

Etival-Clairefontaine - 06.71.37.40.50

Lundi	Fermée	13h - 17h
Mardi	8h - 12 h	Fermée
Mercredi	8h - 12h	Fermée
Jeudi	8h - 12h	Fermée
Vendredi	8h - 12h	Fermée
Samedi	8h - 12h	13h - 16h
Dimanche	Fermée	Fermée

Moyenmoutier - 06.72.09.06.06

Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	13h - 17h
Mercredi	Fermée	13h - 17h
Jeudi	Fermée	13h - 17h
Vendredi	Fermée	13h - 17h
Samedi	8h - 12h	13h - 17h
Dimanche	Fermée	Fermée

NOS FINANCES

Budget 2018

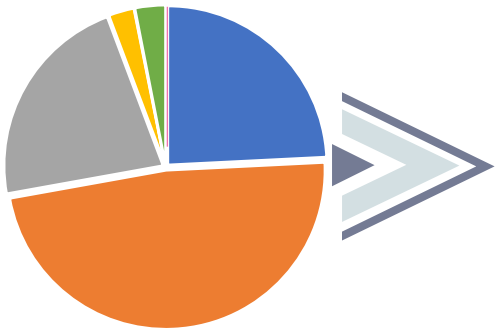

FONCTIONNEMENT COMMUNE

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	440 816,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	873 160,82
65	Autres charges de gestion courante	402 508,40
66	Charges financières	47 020,67
67	Charges exceptionnelles	1 153,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 029,34
	TOTAL DÉPENSES	**1 820 689,56**

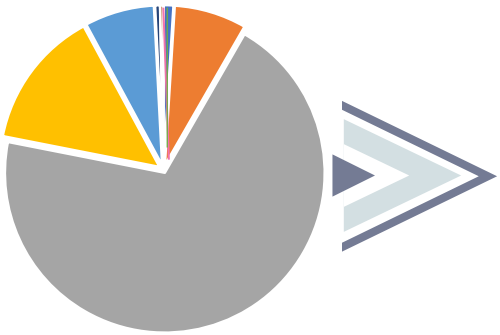

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	23 853,11
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	177 059,15
73	Impôts et taxes	1 687 877,74
74	Dotations, subventions et participations	339 494,41
75	Autres produits de gestion courante	170 556,23
76	Produits financiers	15,54
77	Produits exceptionnels	12 057,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 863,30
	TOTAL RECETTES	**2418777,19**

INVESTISSEMENT COMMUNE

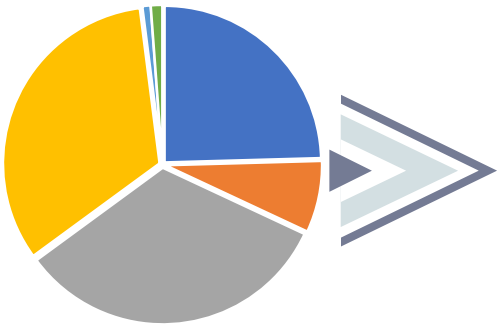

Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	229 670,23
20	Immobilisations incorporelles	69 175,64
21	Immobilisations corporelles	308 469,74
23	Immobilisations en cours	309 016,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 863,30
041	Opérations patrimoniales	11 031,57
	TOTAL DEPENSES	**935 227,15**

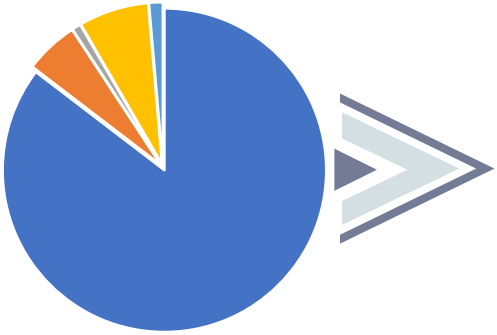

Recettes d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	684 457,62
13	Subventions d'investissement reçues	43 013,93
27	Autres immobilisations financières	7 093,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 029,34
041	Opérations patrimoniales	11 031,57
	TOTAL RECETTES	**801 625,82**

suite . . . . . .

FONCTIONNEMENT EAU

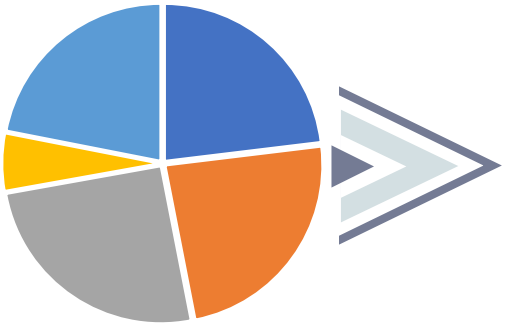

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	56 802,37
014	Atténuations de produits	58 697,00
65	Autres charges de gestion courante	62 145,09
66	Charges financières	14 527,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 939,62
	TOTAL DEPENSES	246 111,16

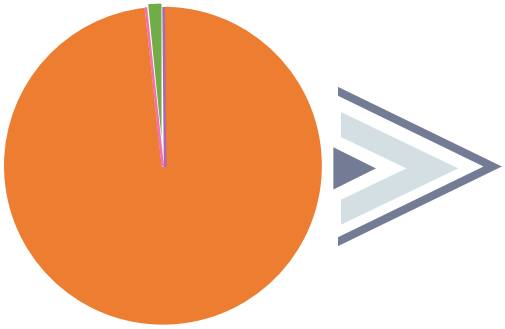

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	272,06
70	Vente de produits finis, prestations de services	378 953,91
74	Subventions d'exploitation	364,80
75	Autres produits de gestion courante	49,53
77	Produits exceptionnels	26,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 118,08
	TOTAL RECETTES	**385 784,87**

INVESTISSEMENT EAU

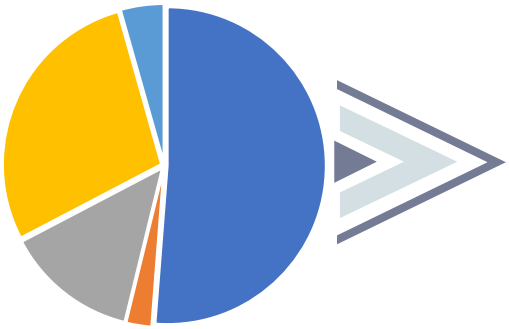

Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	71 338,62
20	Immobilisations incorporelles	3 600,00
21	Immobilisations corporelles	18 822,75
23	Immobilisations en cours	39 376,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 118,08
	TOTAL DEPENSES	**139 256,15**

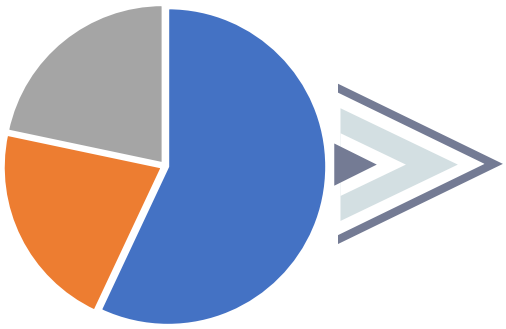

Recettes d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	141 694,96
13	Subventions d'investissement reçues	53 014,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 939,62
	TOTAL RECETTES	**248 648,60**

NOS FINANCES (suite)

Les Associations communiquent

FONCTIONNEMENT FORÊT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	37 475,73
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00
	TOTAL DEPENSES	117 475,73

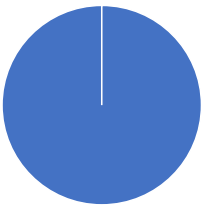

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	60 957,88
	TOTAL RECETTES	60 957,88

INVESTISSEMENT FORÊT

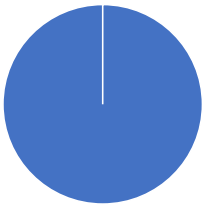

Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
21	Immobilisations corporelles	247,40
	TOTAL DEPENSES	247,40

Recettes d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	23 000,00
	TOTAL RECETTES	23 000,00

Association Culturelle

Nos prochaines manifestations sont les suivantes :

- Théâtre le samedi 27 avril prochain avec la troupe du l'un dit.
- Participation à la Fête de Printemps les 11 et 12 mai de l'Atelier d'Arts Plastiques et du Club de Patchwork, sans oublier les démonstrations de Country le dimanche 12 uniquement.
- Première rencontre de Clubs Country le 1er juin à partir de 20 h. Salle polyvalente.
- Théâtre le 29 septembre avec la troupe d'Angomont.

Prévision pour le Club de Patchwork : organisation de trois après-midis "Découverte Couture" pour 15 € les 15-16 et 17 avril avec prêt de matériel. Les personnes intéressées peuvent se faire connaitre auprès de Madame Josy BOES au 06.78.98.71.34 ou au 06.11.56.85.07.

Le Président - Pascal ARNOUX

L'Entente Avicole d'Etival

A l'heure où nous entendons de plus en plus parler de sauvegarder la biodiversité et notre patrimoine génétique animal, nous pouvons penser à juste titre que les Associations Avicoles font partie intégrante de ce processus.

Notre Association a pour but premier :

• L'élevage, la conservation, la promotion des animaux de basse-cour.

• La sauvegarde et l'amélioration de notre patrimoine génétique avicole, cunicole et colombicole.

En effet, les membres de notre Association, au travers de leurs élevages, contribuent à la protection de nombreuses races.

Les éleveurs peuvent donc se féliciter d'aider à la conservation du patrimoine génétique d'une trentaine d'espèces d'animaux de basse-cour, car sans les éleveurs amateurs que nous sommes, et ceux des autres Associations Avicoles, nul doute que ces races qui n'intéressent pas les professionnels par leur manque de rentabilité, disparaîtraient rapidement.

Comme depuis de nombreuses années, en 2018 nous avons organisé notre exposition nommée le «Salon de la Basse-Cour d'Etival».

Environ 600 animaux ont été présentés par 84 éleveurs venant du Grand-Est. Malgré la qualité de notre exposition, nous avons dû déplorer une très grosse baisse de visiteurs: 400 au lieu des 1 000 habituel, ceci étant dû à ce que notre manifestation tombait le week-end de l'acte 1 du mouvement des gilets jaunes. Pour la première fois, nous nous sommes retrouvés avec un bilan déficitaire pour notre exposition.

C'est pourquoi, afin de renflouer un peu les caisses, nous organisons un loto à la Salle Polyvalente d'Etival le samedi 11 mai à 20h. Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez d'ores et déjà contacter notre trésorière Aurore au 06.81.01 .43.75.

Nous espérons que les amateurs de loto et les gens sensibles à la sauvegarde des animaux de basse-cour seront nombreux à venir tenter leur chance.

Bien entendu, nous organiserons en 2019, notre salon de la basse-cour, dont vous pouvez déjà noter les dates dans vos agendas, les 16 et 17 novembre 2019.

Le Président
Christophe VOGT

Un clin d'œil sur la ville

janvier

Vendredi 11 janvier 2019
Cérémonie des Vœux
en présence de Monsieur VALENCE, Président
de la Communauté d'Agglomération
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, et de nombreux élus

Monsieur le Maire, Christian Fégli, a remis les médailles d'Argent à Madame Christelle ARNOULD et à Monsieur Claude MAURICE et la médaille d'Or à Monsieur Philippe COURRIER.

Jeudi 17 janvier 2019
Assemblée Générale du Club Entre Meurthe et Valdange

Samedi 19 janvier 2019
Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Dimanche 20 janvier 2019
Salon Militaria organisé par la Société de Tir

Dimanche 3 février 2019
Assemblée Générale du Club Vosgien

Dimanche 27 janvier 2019
Loto organisé par l'Association Mil'Chats'Lor

Dimanche 27 janvier 2019
Manoeuvre à la Caserne des Pompiers
et prise en main du nouveau véhicule

Un clin d'œil sur la ville

février

Dimanche 3 février 2019
Vide armoires organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 09 février 2019
Concours de Belote organisé par l'Association A.B.C.D Écoles en Fête

Jeudi 21 février 2019
Assemblée Générale de la Ferme Musée

Samedi 23 février 2019
Empoissonnement de la Valdange en vue de l'ouverture de la pêche.

Dimanche 3 février 2019
Sixième édition du repas chinois avec 120 convives, organisé par Enfants du Monde France au profit d'une solidarité internationale ciblée sur les enfants. Une belle réussite grâce à la contribution de tous les membres présents.

Samedi 23 et dimanche 24 février 2019
Exposition photos organisée par le C.C.A.S

Photos des quartiers :
Abbatiale - Place et Cour - Vivier - Fosse - Deyfosse - Ménil.

mars

Jeudi 14 mars 2019
Don du Sang. Merci aux 45 donneurs.

Samedi 23 mars 2019
Loto du Carnaval organisé par l'Association ABCD Écoles en Fête

Merci à notre photographe Pascal ARNOUX
qui a su capturer les événements marquants de notre Ville.

Samedi 30 mars 2019
Assemblée Générale des Amis du Ban

Dimanche 31 mars 2019
Thé dansant organisé par l'Orchestre d'Harmonie Etival-Moyenmoutier

NOUVEAU

PNEUS MOBILE 07.68.99.04.88

Montage de vos pneus
à votre domicile ou sur votre lieu de travail
pour les particuliers et les professionnels

► À l'attention des séniors

Activité D'EXPRESSION ARTISTIQUE proposée par le CCAS Centre Communal d'Action Sociale Etival-Clairefontaine

LA VIE EN VOSGES le Département & Siel Bleu GROUPE ASSOCIATIF

Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

• Projet Artensiel •

PROGRAMME D'ART-THÉRAPIE

LES MARDIS DE 13h30 à 15h30 à partir du 16 avril 2019

Salle des Fêtes Edmond Cunin

Une activité artistique permet de ressentir des émotions, de les reconnaître, les nommer et de les exprimer de manière verbale ou non verbale. L'atelier en groupe est bénéfique pour redécouvrir sa propre créativité, ses moyens de communication, et entretenir la relation à l'autre, pour un retour possible vers l'autonomie et une bonne estime de soi.

Animée par Frédérique Bresson, Art-thérapeute, membre du guide des art-thérapeutes respectant le code de déontologie art-thérapeutique.

Participation forfaitaire de 15 € pour les 24 séances.

(Renseignements et inscriptions en Mairie au 03.29.41.29.57)

► ► ► GARDONS NOTRE EAU, BIEN COMMUN PUBLIC

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 impose le transfert des compétences eau et assainissement vers la Communauté d'Agglomération à partir du 1er janvier 2020, contre l'avis des élus.

Nous, citoyens de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié, nous nous opposons à l'obligation faite aux Communes de se déposséder de ces compétences car :

► Organiser une gestion de l'eau sur 77 Communes n'apportera rien de plus aux usagers, sinon une probable augmentation du coût du m3.

► En centralisant, le risque est de fragiliser le fonctionnement existant et de mettre en péril le savoir faire et l'emploi des personnels communaux.

► Ce transfert pourrait permettre à terme la privatisation de ce Service Public.

PETITION

L'eau n'est pas un bien marchand.

(Une pétition est disponible à l'accueil de la Mairie)

Collectif de citoyens, 11 mars 2019

Commande groupée de fleurs 2019

Cette année, la Commune d'Etival-Clairefontaine vous propose à nouveau la mise en place d' un achat groupé de fleurs afin de vous faire bénéficier de prix intéressants pour embellir votre habitation.
Pour réserver vos plantes, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bon de commande disponible en Mairie ou sur le site internet de la ville et le déposer en Mairie avant le **samedi 20 avril 2019.**
Le retrait des plants aura lieu le **mardi 7 mai de 08h30 à 12h00** à l'ancien local T.M.F 7B, Avenue Charles-de-Gaulle.

Aucune commande ne sera acceptée sans règlement, et en dehors du cadre de la commande groupée arrêtée au 20 avril 2019.
Renseignements au 03.29.41.29.57.

Pensez à apporter des cartons ou cagettes pour transporter facilement vos plantes.

Cette commande groupée est réservée aux Stivaliens.

RAPPEL : Groupement d'Achat Fioul
Date limite des commandes le **samedi 20 avril 2019 inclus.**
Renseignements au 03.29.41.29.57

Concours Maisons illuminées Noël 2018

Le Jury du concours des maisons illuminées a rendu son verdict.
Les lauréats ont été récompensés par un bon d'achat de 50 € à valoir à la Foir'fouille.
Un grand BRAVO aux habitants qui, par leur créativité, ont sublimé Etival-Clairefontaine.

Les lauréats sont :

- NARTZ Jean-Loup - 22, Devant la Forge.
- BIGEARD David - 8, Impasse de la Charmille.
- SCHMITT Ludovic - 1Ter, Rue du Ménil.
- COUTY Bernard - 32, Rue du 8 mai 1945.
- MARCHAL Joël - 35, Rue de Beaulieu

Jeunes lycéennes étrangères
Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Finja, jeune Allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina, jeune Mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki, jeune Japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

<u>Renseignements</u> : Christiane LEBOUBE
c_leboube@hotmail.fr
03.29.51.10.76 / 06.72.82.45.36

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com

Pour vos déplacements domicile-travail, pour vos loisirs ou vos études, préférez les déplacements alternatifs, comme le covoiturage !

Le covoiturage est l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur et un ou plusieurs passagers pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun.
En partageant le même véhicule, vous participez à la diminution du nombre de véhicules en circulation.
Economies, environnement, convivialité... bénéfices partagés !

▸ Economique
Des frais partagés entre conducteur et passagers.

▸ Ecologique
Vers une diminution de la pollution par la réduction des voitures sur les routes.

▸ Convivial
Rendez votre trajet plus agréable en voyageant à plusieurs.

Étival-Clairefontaine (20 places) ➛ Avenue Charles-de-Gaulle - Proche du parking gare sur terrain communal.

Le sésame pour circuler librement dans certaines villes.

Jusqu'à présent, vous n'avez peut-être pas encore tous vu l'utilité de l'acheter si vous êtes le plus souvent à pied, à vélo, en transport en commun ou n'avez pas encore eu à vous déplacer dans les métropoles où elle est obligatoire. Pourtant, sauf à courir le risque d'être sanctionné(e) par les forces de l'ordre, voire d'être obligé(e) de rebrousser chemin si vous passez outre la réglementation, la vignette écolo, déclinée en six catégories, tend à devenir incontournable. Sans elle, point d'accès aux zones à circulation restreinte (ZCR) permanentes. Les villes qui l'ont adoptée sont : Paris, Grenoble, Lille, Lyon, et Strasbourg.

INFO

Un clin d'œil historique
État-civil

Nos quartiers, entre nostalgie et histoire

Remettre en mémoire le passé d'Étival, c'est aussi retrouver l'histoire des quartiers qui ont façonné le destin de la cité. Lors des Journées du Patrimoine au mois de septembre, les Amis du Ban d'Étival proposent une promenade au sein d'un quartier, où le regard sur le bâti est l'occasion d'évoquer une chronologie historique, des évènements, mais aussi des faits divers, une volonté municipale d'aménagement et une vie sociale organisée pour le bien commun. Le succès rencontré témoigne de l'intérêt de cette approche historique au plus près du quotidien. Enchanter celui-ci, lui donner des couleurs et de la profondeur, n'est-ce pas la finalité de cette démarche ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en exposant les 23 et 24 février 2019 les anciennes photos des quartiers, s'inscrit dans la même dynamique. Quel plaisir de redécouvrir un lieu tel qu'il est inscrit dans nos souvenirs ou une photo de classe de jeunesse, en reconnaissant ses camarades ?

Nostalgie et histoire s'allient pour notre plus grand plaisir.

Line Skorka

Naissances

Le 13 janvier Eva de Henrik PINTO et de Ophélie FAIST, domiciliés 27A, Rue de l'Abbé Fagnozel.
Le 14 janvier Marius de Jean-Denis EDLINGER et de Delphine MATZ, domiciliés 15, Rue de l'Abbaye.
Le 20 janvier Ilyana de Emeric BUCH et de Marine VONESCH, domiciliés 60, Route Royale.
Le 18 février Iban de Laura AUBERTIN domiciliée 3, Rue des Jardins.
Le 10 mars Mya de Jonathan GERARD et de Prescilla BOURGON, domiciliés 4, Rue de l'Abbaye.

Compliments aux heureux parents et meilleurs voeux à ces charmants bambins

Mariages

Nous avons eu la joie d'apprendre le mariage dans notre Commune

Le 2 mars de DE MAGALHAES DA COSTA Carlos et de DOS SANTOS Christelle.
Le 9 mars de BARBIER Damien et de COLIN Linda.

Félicitations et meilleurs voeux de bonheur

Décès

Nous avons eu la peine d'apprendre le décès de personnes d'Etival-Clairefontaine

Le 14 décembre de CLAUDON Marie-Christine, 52 ans, domiciliée 7, Rue de la Corvée.
Le 16 décembre de MICHEL Marie-Claude, 62 ans, domiciliée 5, Allée du Château.
Le 20 décembre de LAURAIN Suzanne née MICHEL, 91 ans, domiciliée 36, Rue de Sainte-Odile.
Le 21 janvier de TEIXEIRA Antonio, 58 ans, domicilié 51, Rue de la Rappe.
Le 25 janvier de POZZA Clément, 83 ans, domicilié 12, Rue du 8 Mai 1945.

Nous avons eu la peine d'apprendre le décès dans les Communes extérieures de personnes nées ou inhumées à Etival-Clairefontaine

Le 3 décembre à SAINT-DIE-DES-VOSGES (Vosges)
de STOQUERT née MARÉCHAL Jeannine, inhumée au cimetière.
Le 5 décembre à SAINT-JEAN-D'ORMONT (Vosges)
de COULON Michel, né le 2 novembre 1947.
Le 15 décembre à BEAUMONT-SUR-OISE (Val d'Oise)
de LAVOIS née GÉRARDIN Paulette le 13 octobre 1921.
Le 22 décembre à PARIS (14ème arrondissement)
de PAU-MONTERO Francis, né le 27 mars 1947.
Le 26 décembre à SAINT-DIE-DES-VOSGES (Vosges)
de DEMENGE née COLIN Suzanne, inhumée au cimetière.
Le 1er janvier à PARIS (15ème arrondissement)
de DESALOS née MOREL Nicole le 13 janvier 1943.
Le 5 janvier à MIRECOURT (Vosges)
de OLRY Daniel, né le 29 janvier 1947.
Le 27 janvier à SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (Vosges)
de MARANDE Jean-Marie, né le 19 août 1943.
Le 4 février à BRUYÈRES (Vosges)
de HENRI née THOMAS Michelle le 19 août 1943.
Le 22 février à FONTENAY-LE-COMTE (Vendée)
de MARCON née DRAHON Jacqueline le 29 décembre 1929.
Le 23 février à PONTAULT COMBAULT (Seine et Marne)
de GITZ née GÉRARDIN Henriette le 22 avril 1919.
Le 25 février à ERSTEIN (Bas-Rhin)
de PIAIA Jean-Claude, né le 29 septembre 1948.
Le 7 mars à SOISSONS (Aisne)
de DEMANGE Jeannine, née le 1er mai 1930.
Le 12 mars à SENONES (Vosges)
de CHENAL Camille, inhumé au cimetière.
Le 15 mars à SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (Vosges)
de KAROTCH Josiane, née SERRE le 25 octobre 1948.

Sincères condoléances à leurs familles

Voisinage...

Pour maintenir des bonnes relations avec ses voisins à la saison des tontes et autres soirées en plein air, voici un point sur la législation en vigueur au niveau des nuisances.

L'été est la saison des vacances bien méritées mais aussi celle des dîners interminables dans le jardin, des travaux d'envergure (ou non) ou encore de l'entretien du jardin.

Autant d'activités qui peuvent se transformer en nuisances pour vos voisins. Pour garder de bonnes relations avec eux, voici quelques règles à respecter.

Le plus important pour garder des relations apaisées avec ses voisins est de ne pas leur imposer, à longueur de journée, des bruits indésirables.

Surveiller l'horloge pour tondre

S'il y a bien une saison synonyme de tonte, c'est l'été. Quoi de plus apaisant que de tondre votre jardin sous de doux rayons de soleil.
Pour que tout le monde puisse vivre de ces petits plaisirs, on consulte en Mairie ou sur le site internet de celle-ci, l'arrêté préfectoral n°80/92 du 5 juillet 1993 pris en matière de bruit de tondeuse et autres bruits d'outils de jardin. Il est interdit d'utiliser des outils bruyants en dehors des créneaux suivants :

en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
le dimanche : de 10h00 à 12h00

Remplissage des piscines

Pour la bonne gestion de l'eau potable, il est demandé aux propriétaires de piscine de plus de 30 m3, de prévenir la Mairie au **03 29 41 52 19**, lors de la mise en eau (Pour le remplissage de nuit, cette démarche n'est pas nécessaire, les perturbations étant insignifiantes).

Interdiction de brûlage des déchets verts ou déchets végétaux

L'arrêté municipal n°41-2011 du 28 mars 2011 règlementant le brûlage des déchets végétaux est abrogé *(arrêté 99-2019 du 20 août 2018).*
Le brûlage à l'air libre et la destruction par incinérateur des déchets verts ou déchets végétaux **sont interdits** sur tout le territoire de la Commune. Ceux-ci résultent de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.
Ces déchets peuvent être déposés dans les bennes concernées à la déchetterie d'Etival-Clairefontaine ou Moyenmoutier aux horaires d'ouvertures *(voir page 1).*

Maître et chien : Les bons réflexes

Le plaisir que l'on peut prendre à se promener à Etival-Clairefontaine, dépend pour beaucoup de la propreté. Lors de vos promenades avec votre compagnon à quatre pattes, pensez à ramasser ses déjections sur les trottoirs ou sur les chemins piétonniers à l'aide des sacs disponibles dans les distributeurs ou dans le commerce. Ne les jetez pas dans la nature mais dans une poubelle. Là aussi, des nuisances affectant la santé peuvent être véhiculées par des déjections contaminées par des maladies transmissibles à l'homme.

- La divagation des animaux est punie d'une contravention de 2ème classe, soit au plus d'une amende de 150 € *(article R. 622-2 du code pénal et R. 412-44 et s du Code de la route).*

INFO DERNIERE MINUTE

Inscrivez votre enfant dès à présent à l'École Stivalienne en Mairie pour la rentrée 2019-2020 jusqu'au **samedi 20 avril inclus**.

Le Groupement de Gendarmerie des Vosges vous informe

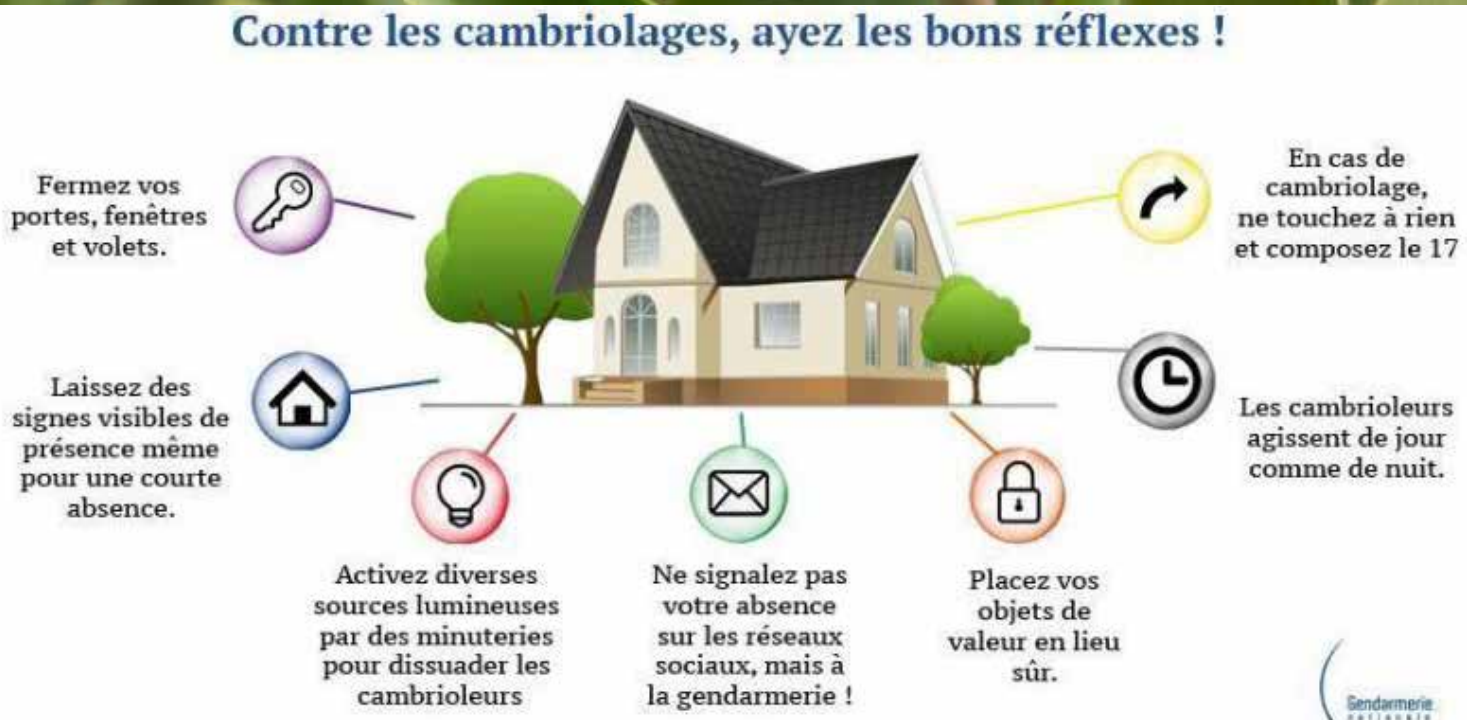

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

AU QUOTIDIEN

➛ Protégez les accès. Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

Soyez prévoyants

➛ Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

➛ Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilants

➛ Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

➛ Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

➛ Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

➛ Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

➛ Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

➛ Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

➛ Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

➛ Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Suite ...

Ne commettez pas d'imprudences

➛ N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
➛ Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs…Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
➛ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
➛ Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.
➛ Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins.
Contactez votre Maire, pivot du dispositif.

Avant de partir en vacances

➛ Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,…).
➛ Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
➛ Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
➛ Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…
➛ Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

➛ Vous pouvez signaler votre absence à l'Agent de Police Municipale de la Commune ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande sur le site Internet de la ville d'Etival-Clairefontaine.
Rubrique : Infos Pratiques → Démarches → Opération Tranquillité Vacances.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

➛ Prévenez immédiatement la Brigade de Gendarmerie du lieu de l'infraction.
➛ Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, …).
➛ Avant l'arrivée des forces de l'ordre :
- Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre interdisez l'accès des lieux
➛ Une fois les constatations faites :
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
➛ Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, …).
➛ Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
➛ Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.
➛ Pourquoi déposer plainte ?
- Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque Département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Les numéros utiles : **Composez le 17**
- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
  SFR : 10 23
  Orange : 0 800 100 740
  Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Agenda

avril 2019

du 08 au 19 avril	Centre Aéré organisé par Lor'Anim.
Samedi 27 avril	20h - Théâtre organisé par l'Association Culturelle. *Salle des fêtes Edmond Cunin.*
Dimanche 28 avril	8h/11h30 - Partie de Pêche à l'étang du Petit Jard. Organisée par l'AAPPMA

mai 2019

Dimanche 12 mai	10h/18h - Exposition de l'Atelier des Arts Plastiques organisée par l'Association Culturelle. *Salle des fêtes Edmond Cunin.* 10h/18h - Fête de Printemps. *Parc de la Résidence de la Valdange.*
Samedi 18 mai	20h30 - Concert de Printemps organisé par l'Orchestre d'Harmonie d'Etival-Moyenmoutier. *Salle Polyvalente.*
Dimanche 26 mai	Vide grenier organisé par les Sapeurs-Pompiers. *Champ de Foire.* Elections Européennes.

juin 2019

Samedi 1er juin	20h - Première Rencontre Country organisée par l'Association Culturelle et Esprit Country. *Salle Polyvalente.*
Dimanche 2 juin	à partir de 8h - Partie de Pêche et Fête de la Pêche.
Lundi 10 juin	Vide Grenier organisé par le Judo. *Champ de Foire.*
Samedi 15 juin	Feux de la Saint-Jean et Vide Grenier organisés par le Comité des Fêtes et l'Orchestre d'Harmonie. A partir de 8h00. *Champ de Foire.*
Samedi 22 juin	19h00 - Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes et l'Orchestre d'Harmonie. *Place Abbatiale.* Kermesse de l'École Stivalienne. *Salle Polyvalente.*
Mercredi 26 juin	14h00 - Animations Musicales en Association avec l'École de Musique et l'Orchestre d'Harmonie Etival-Moyenmoutier. *Cour des Moines - Salle René Bernasconi - Église Abbatiale.* En fin d'après-midi, défilé jusqu'à la Salle des Fêtes Edmond Cunin et remise des Diplômes de l'École de Musique.

juillet 2019

Samedi 6 juillet	Feu d'artifice. *Champ de Foire.*
Dimanche 14 juillet	Cérémonie 09h45 - Rassemblement. *Place Abbatiale.* 10h00 - Revue de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Défilé avec le concours de la Musique Municipale. 10h30 - Vin d'Honneur. *Salle des fêtes Edmond Cunin.*

Mairie - 4, Rue du Vivier - B.P. n°7
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
Tél. : 03.29.41.52.19 Fax. : 03.29.41.72.57

Les travaux de dactylographie et de mise en page ont été effectués en Mairie d'Etival-Clairefontaine - Service Juridique de l'Information :
Bureau de la Statistique. Catégorie UNESCO 06 N° 88.25.026.4 - Stiv'Actus n°19 diffusé gratuitement
Tirage 1 400 exemplaires - Rédaction, administration : Mairie d'Etival-Calirefontaine